

Actualité

AOÛT 2010

Bilan de la discussion du projet de loi sur les retraites en Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale : petites avancées pour l'épargne retraite

Comme en 2003, ce sont les députés qui ont ajouté, au texte du Gouvernement, des dispositions favorables à l'épargne retraite. La principale prévoit une affectation automatique au PERCO de 50 % des sommes attribuées au titre de la participation lorsque les salariés ou bénéficiaires n'en ont pas demandé leur versement ou ne les ont pas affectées à un PEE ou à un compte courant bloqué. Le Gouvernement s'est, en revanche, opposé à la même affectation automatique pour les sommes issues de l'intéressement. Par ailleurs, la mise en place de régimes de retraite supplémentaire d'entreprises réservés à certaines catégories de personnes serait conditionnée par l'instauration au bénéfice de tous les salariés d'un PERCO, d'un PERE ou d'un régime de retraite supplémentaire (« article 39 », « article 82 » ou « article 83 »). Le texte prévoit que dans les entreprises disposant déjà d'un tel régime, un dispositif devra être en place pour l'ensemble des salariés au plus tard au 31 décembre 2012. La Commission a, aussi, adopté un amendement qui permet aux salariés, dans les entreprises qui n'ont pas mis en place du Compte Epargne Temps (CET) d'affecter au PERCO les sommes correspondant à des jours de congés non pris, en franchise d'impôt et de cotisations sociales sauf CSG-CRDS, dans la limite de 5 jours par an et par salarié. Un amendement visant à ouvrir la possibilité à tout salarié, en accord avec son employeur, nonobstant les stipulations de la convention ou de l'accord collectif ayant institué un CET, d'utiliser les droits affectés sur ce compte pour cesser, de manière progressive, son activité a été adopté.

Les régimes complémentaires, les réserves et la réforme

L'AGIRC et l'ARRCO figurent parmi les grands gagnants du report de l'âge de départ à 62 ans. En effet, ces deux régimes enregistrent des déficits techniques du fait de la stagnation de la masse salariale (les cotisations AGIRC ont baissé de 2,6 % en 2009, de 0,4 % pour l'ARRCO et de 1,4 % pour la CNAV). Néanmoins, les réserves constituées au cours des décennies précédentes permettent selon Jean-Jacques Marettes, directeur général de l'AGIRC-ARRCO de tenir jusqu'en 2017 ou 2018. Le passage à 62 ans devrait améliorer la situation en réduisant les dépenses de 4 milliards d'euros par an rendant plus facile la renégociation de l'accord AGFF prévue avant le 31 décembre 2010.

Sale temps pour l'épargne

La discussion du projet de loi sur la réforme de la retraite, en Commission des Affaires sociales, a donné lieu à l'examen d'un florilège d'amendements visant à accroître les prélèvements sur l'épargne, amendements qui venaient de tous les bords de l'Assemblée. Au-delà du souhait de trouver de nouvelles ressources qui sont, par ailleurs, bien minces, il faut souligner que les propositions des parlementaires visent bien souvent à alourdir la fiscalité sur les placements longs. Les placements courts du fait de l'aura populaire du Livret A sont intouchables. Il ne faut donc pas s'étonner que l'épargne française soit liquide et investie en produits de taux. Au moins, les Français sont sur ce sujet rationnels...

L'origine du revenu fiscal en fonction des régions

L'Ile de France se démarque des autres régions par le poids très important des salaires et des traitements dans le revenu fiscal, plus de 70 % contre une moyenne, en France, de 64 %. Les retraites, les pensions et les rentes ne pèsent que 17 % en Ile-de-France contre près de 24 % en moyenne. Le poids des pensions est le plus élevé en Limousin, en Poitou-Charentes, en Auvergne ou en Bourgogne, plus de 28 %. Pour les traitements et salaires, après l'Ile-de-France, figurent dans le peloton de tête l'Alsace, Rhône Alpes, Le Nord-Pas de Calais, la Haute Normandie et la Lorraine.

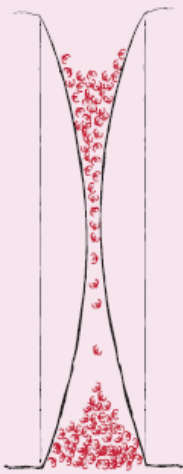
édito

Épargne retraite, combien de divisions et quelle stratégie ?

L'épargne retraite, stricto sensu, est un produit de niche au regard de l'assurance-vie. Qu'il soit collectif ou individuel, l'encours de l'épargne retraite est de 125 milliards d'euros quand celui de l'assurance-vie est de 1300 milliards d'euros. Ce rapport de un à dix joue également pour les cotisations. Elles se sont élevées pour l'épargne retraite, en 2009, à 12 milliards d'euros. Le montant des primes est, aujourd'hui, trop faible pour garantir le versement de véritables compléments de revenu au moment de la cessation d'activité. En mettant 800 euros de côté par an au-delà de 50 ans, sans apport extérieur (entreprise par exemple), le montant de la rente ne dépassera guère les 80 euros par mois. Il y a donc un consensus pour doper l'épargne retraite afin, tout à la fois, d'allonger la durée des placements qui est, en France, courte du fait de l'appétence des épargnants pour les comptes sur livrets et d'accroître les encours. Deux grands moyens sont à la disposition des pouvoirs publics : l'épargne salariale et l'assurance-vie. Le premier consiste à diriger vers des produits retraite comme le PERCO ou « l'article 83 » tout ou partie de l'épargne salariale. Le second vise à allonger la durée de vie des contrats de l'assurance-vie afin de les transformer en contrat d'assurance-retraite. Lors de l'examen du projet de loi sur la réforme des retraites, la Commission des Affaires sociales a opté pour la première des solutions. L'épargne salariale serait ainsi consacrée comme moteur du second pilier de la retraite. Il conviendrait que le PERCO ne soit pas l'unique bénéficiaire de ce jeu de tuyauterie. Les contrats « article 83 » qui concernent plus de 2 millions de salariés devraient également pouvoir être alimentés d'autant plus qu'ils offrent plus de souplesse dans la gestion que le PERCO.

La Newsletter du Cercle des Épargnants

En bref...



Vieillesse et Union européenne

Selon la Commission de Bruxelles, les dépenses publiques générées par le vieillissement de la population devraient augmenter, d'ici 2060, de 5 points du PIB.

Réserves AGIRC/ARRCO

Le montant des réserves de l'AGIRC/ARRCO est de 60 milliards d'euros placés à hauteur de 23 % en actions et à 77 % en obligations ou produits de taux.

L'assurance-vie européenne n'est pas encore née

L'activité transfrontalière relative aux produits d'assurance-vie représente, en moyenne, au sein des pays de l'Union européenne, moins de 10 % des primes totales.

Espérance de vie d'un contrat d'assurance-vie

Selon Europlace, la durée moyenne de détention des contrats d'assurance-vie est de 14 ans. 60 % des contrats auraient plus de 8 ans d'âge.

Mauvaise diversification des risques

70 % des possesseurs d'actions en France ne détiennent que des actions de sociétés françaises.

10 entreprises françaises parmi les 100 premières mondiales selon le classement 2009 du journal Fortune

Axa, Total, BNP Paribas et Carrefour constituent le quarteron de tête. Il faut également souligner que Generali est passée de la 47^{ème} à la 19^{ème} place de ce classement.

Les PME et les actions

Pour plus de la moitié des PME françaises, la source principale de financement est, sans surprise, leurs fonds propres. Le crédit bancaire demeure la principale source de financement externe (29 %). En revanche, le marché joue un rôle marginal ; 3 % des PME déclarent avoir recours à des émissions d'actions ou à des actionnaires externes et 0,1 % à des émissions obligataires. Cette situation est à mettre en relation avec la taille réduite de nos PME et aussi avec la réticence des dirigeants à ouvrir le capital de leur entreprise. En période de raréfaction du crédit bancaire, les PME françaises apparaissent plus vulnérables que leurs homologues allemandes.

Désépargne sur fond d'érosion du pouvoir d'achat

La remontée de l'inflation a provoqué sur le premier trimestre une baisse du pouvoir d'achat, -0,3 point par unité de consommation après -0,2 point au dernier trimestre 2009. Cette diminution a provoqué le recul du taux d'épargne qui avait atteint son maximum au 3^{ème} trimestre, 16,6 % du revenu disponible brut, pour redescendre à 15,8 % à la fin de l'année 2009. Au premier trimestre 2010, il s'est établi à 15,7 %. Les Français ont légèrement désépargné pour maintenir leur niveau de consommation. La faible rentabilité du Livret A et la remontée des actifs financiers, provoquant une réappréciation de leur patrimoine, peuvent également expliquer ce mouvement.

Réduction de la taille des ménages au sein de l'Union européenne

Avec la multiplication des divorces et l'allongement de la durée de vie, le nombre de ménages constitués de personne seule s'accroît rapidement au sein de tous les pays de l'Union européenne. En France, fin 2008, plus du tiers (34,7 %) des ménages ne sont composés que d'une seule personne contre 31 % en 2006. Ce taux est de 46 % au Danemark, de près de 40 % en Allemagne. Il est de 38 % en Suède ou de 35 % aux Pays-Bas. A l'opposé, le nombre de personne seule est de 16 % à Chypre, de 17 % au Portugal, de 20 % en Grèce et de 22 % en Irlande quand la moyenne européenne fin 2009 est de 30 %. 7 % des ménages en Europe compte plus de 5 personnes. En France, ce taux est de 6,2 % loin devant l'Allemagne, 3,2 % ou le Danemark, 4,2 %.

Patrimoine des Français : avant tout la pierre et des produits à taux garantis

En 2009, le patrimoine des ménages a progressé de 0,2 % pour s'établir à 9 275 milliards d'euros. Cette très légère augmentation fait suite à la contraction de 2008, la première enregistrée depuis plus de 10 ans. Le patrimoine des ménages correspond à 7,3 années de leur revenu disponible net contre 7,9 en 2008. Sur la période 1978-1998, il correspondait, en moyenne, à 4,6 années. La stabilisation de 2009 résulte du redressement du patrimoine financier qui a plus que compensé la poursuite de la baisse du patrimoine non financier. Plus de deux tiers du patrimoine des Français est constitué d'actifs non financiers. Ces actifs non financiers sont, à 90 %, des logements et des terrains bâtis. Près des deux tiers de l'épargne financière des ménages est placée dans des produits garantis en capital. Les différents livrets (A, CEL, PEL...) captent 24 % de l'épargne financière quand 31 % est placée sur des fonds euros de contrats d'assurance-vie. Tout l'objectif est d'améliorer cette allocation d'actifs en favorisant des supports à meilleurs rendements sur le long terme, c'est-à-dire les actions.

Espérance de vie, la France se débrouille toujours bien

Un homme français a une espérance de vie de 6 ans supérieure à la moyenne européenne (77 contre 71 ans). Pour les femmes, l'écart est moindre, 84 pour une moyenne de 79 ans mais les femmes françaises détiennent le record de longévité en Europe. En revanche, pour les hommes, la France est battue par les Espagnols, les Norvégiens, les Pays-Bas (78 ans) et les Suédois ainsi que les Suisses (79 ans).